



VIVRE SA VILLE

DÉCIDER ENSEMBLE UNE CITÉ PLUS SOLIDAIRE PLUS ÉCOLOGIQUE ET PLUS HUMAINE



La Coudraie résiste

L'opération immobilière que Masdeu-Arus rêve de lancer sur l'emplacement de La Coudraie a du plomb dans l'aile.

Pourtant tout avait été discrètement mis en place pour récupérer le site. La ville a acquis sans bruit les terrains de la Coudraie. Les attributions des logements ont été gelées depuis quelques années avec l'aide du bailleur. L'idée était qu'en laissant le quartier à l'abandon, en instrumentalisant la délinquance pour marginaliser la population, le quartier se viderait tout seul. La manœuvre a failli réussir. Il reste moins de 300 appartements occupés sur les 600 de la cité. Mais

la mobilisation de ses habitants a fait capoter ce beau plan. Masdeu a été contraint de déclarer au grand jour ses projets de démolition dans un communiqué de presse en février 2004.

Depuis, la détermination du collectif des habitants qui résistent aux différentes pressions embarrasse le Maire. La preuve est que le dossier du projet d'aménagement qui devait être soumis au printemps 2004 à l'Agence Nationale de la

Rénovation Urbaine (ANRU) est toujours dans les cartons (fin novembre). Masdeu a quelques difficultés à se plier aux exigences de la Loi d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine dite Loi Borloo. Il est, par exemple, dans l'incapacité de prouver qu'il va reconstituer l'offre de logements sociaux promis à la démolition puisqu'il n'en veut plus à Poissy. Il est dans l'impossibilité d'exposer les dispositions prises en matière de concertation avec les habitants puisqu'il n'y en a pas eu. Il a des difficultés à décrire les mesures prises pour l'amélioration des dysfonctionnements urbains et le désenclavement du quartier. Bref, il est à prévoir que le dossier en l'état ne pourra être déposé cette année ou qu'il sera refusé par l'ANRU.

Enfin, la Loi Borloo est un boulet pour Masdeu. Cette loi l'empêche de se débarrasser d'une population qu'il juge indésirable et ne lui permet pas de monter tranquillement son opération immobilière prévue en miroir aux terrasses de Poncy.

Masdeu est maintenant isolé : il s'est mis à dos les habitants par un manque total de concertation. Le bailleur, France Habitation, se sent floué par les promesses non tenues et perd deux millions d'euros par an. La Préfecture est fatiguée par ce maire incapable de monter un dossier de renouvellement urbain.

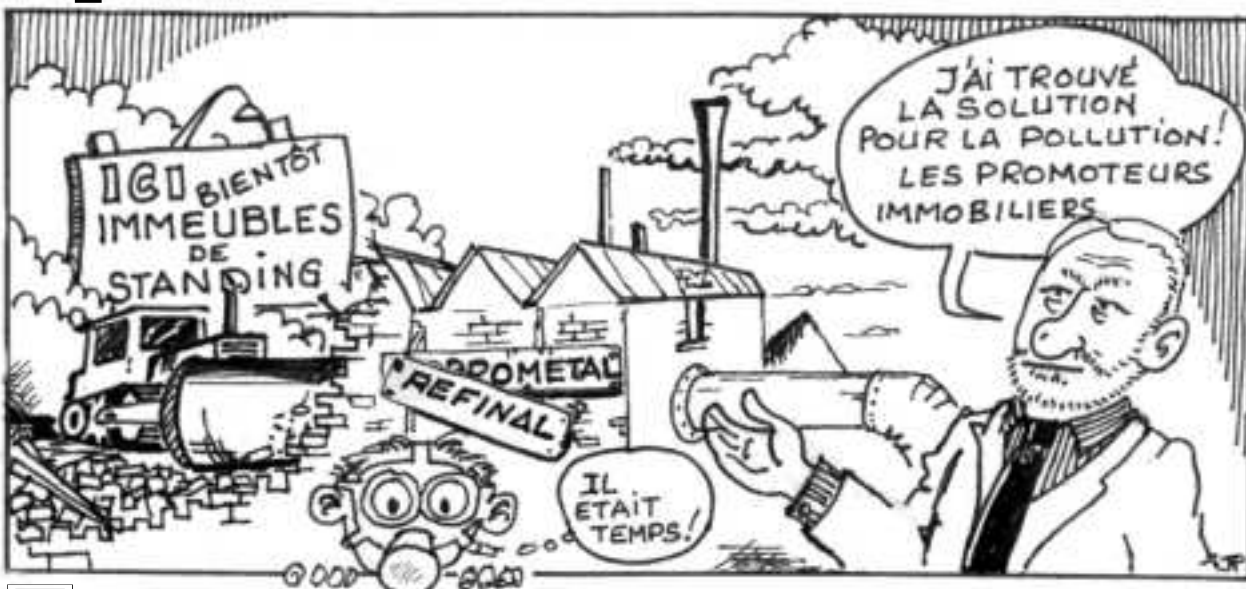
Pendant ce temps 300 familles restent dans l'attente et le doute, sans savoir ce que va devenir leur quartier. La grande majorité souhaite pourtant y rester. Vingt familles sont toujours menacées d'expulsion. Il n'est pas acceptable qu'un tel projet se fasse dans le secret du cabinet du maire, sans en informer le Conseil municipal, sans aucune concertation avec les habitants, laquelle est un des principaux piliers du développement durable. Il est vrai que développement durable, la mixité sociale, la rénovation urbaine, la démocratie participative sont autant de concepts farfelus pour l'ultra libéral Masdeu. Vivre Sa Ville est solidaire des habitants de la Coudraie et restera à leur côté.

Il est vrai que développement durable, la mixité sociale, la rénovation urbaine, la démocratie participative sont autant de concepts farfelus pour l'ultra libéral Masdeu. Vivre Sa Ville est solidaire des habitants de la Coudraie et restera à leur côté.

Il est vrai que développement durable, la mixité sociale, la rénovation urbaine, la démocratie participative sont autant de concepts farfelus pour l'ultra libéral Masdeu. Vivre Sa Ville est solidaire des habitants de la Coudraie et restera à leur côté.

Il est vrai que développement durable, la mixité sociale, la rénovation urbaine, la démocratie participative sont autant de concepts farfelus pour l'ultra libéral Masdeu. Vivre Sa Ville est solidaire des habitants de la Coudraie et restera à leur côté.

Spécial environnement



est fatiguée par ce maire incapable de monter un dossier de renouvellement urbain.

Pendant ce temps 300 familles restent dans l'attente et le doute, sans savoir ce que va devenir leur quartier. La grande majorité souhaite pourtant y rester. Vingt familles sont toujours menacées d'expulsion. Il n'est pas acceptable qu'un tel projet se fasse dans le secret du cabinet du maire, sans en informer le Conseil municipal, sans aucune concertation avec les habitants, laquelle est un des principaux piliers du développement durable. Il est vrai que développement durable, la mixité sociale, la rénovation urbaine, la démocratie participative sont autant de concepts farfelus pour l'ultra libéral Masdeu. Vivre Sa Ville est solidaire des habitants de la Coudraie et restera à leur côté.

Jean-Paul Hédrich

Brèves

Lu, vu,
entendu,
retenu et...
rapporté par VivreSaVille



Île-de-France : région sans OGM

Dans sa délibération du 28 octobre 2004 le Conseil régional d'Île-de-France s'est déclaré opposé à toute mise en place sur son territoire de cultures en milieu non confiné, y compris en forêt, d'organismes génétiquement modifiés, que ces cultures soient destinées à la production ou à l'expérimentation. Elle apportera son soutien politique aux élus des collectivités territoriales qui auront pris ou prendront position en faveur de l'interdiction de telles cultures sur leurs territoires. La Région Île-de-France va adhérer au réseau des Régions Européennes Libres d'OGM. Enfin, elle favorisera la réflexion citoyenne sur ce sujet.



Pistes cyclables à Poissy

Décidément à Poissy il est difficile de vouloir rouler en vélo ! Peugeot a récemment demandé que le carrefour giratoire du Technoparc soit modifié pour tenir compte du passage de 640 camions par jour vers le nouveau site GEFCO. Le département et la ville de Poissy ont oublié d'intégrer des bandes cyclables au projet des modifications du rond-point de la RD 30. Heureusement la Région Île-de-France a conditionné sa subvention au respect de la Loi sur l'air qui stipule que « des itinéraires cyclables doivent être prévus à l'occasion de la réalisation ou de la rénovation des voies urbaines ». La continuité de la piste cyclable existante le long de la RD 30 permettra aux usagers des deux-roues non motorisés, de rejoindre le lycée Charles de Gaulle en bénéficiant de meilleures conditions de sécurité.

Que fait la municipalité pour lutter contre la pauvreté ?

Des SDF de Poissy avaient l'habitude de se réunir sur un banc devant le magasin Picard en centre ville. Ils y causaient la crôte, discutaient, buvaient un coup ou dormaient un peu. Qu'a fait la Mairie devant cette occupation scandaleuse ? Elle a supprimé le banc !



Refinal : départ d'un pollueur

Refinal, la raffinerie d'aluminium située rue des Prés est en cours de démolition. C'est une bonne nouvelle pour les Pisciacais qui ont subi pendant longtemps la pollution due aux rejets atmosphériques de cette usine qui s'est appelée successivement Afficuvre, Aprométal et enfin Refinal. Le député-maire se félicite de cette « conclusion heureuse » et déclare sans rire qu'« on ne peut faire vivre les populations à proximité de ces usines d'un autre temps ». Il est frappé d'une légère amnésie car il oublie qu'en 1992, il s'était engagé à nous débarrasser de cette usine polluante dans les mille jours. Il a occulté sa totale apathie lorsque Refinal a pris le relais d'Afficuvre contre l'avis du commissaire enquêteur. **Encore une fois l'économique a primé sur l'humain.** Refinal n'a pas cessé son activité pour mettre fin aux nuisances faites aux habitants, mais parce que le prix du foncier permettait de faire une juteuse opération. CFF Recycling, propriétaire de Refinal ne pourra pas faire l'économie d'une profonde dépollution pour éviter l'aggravement de la contamination de la nappe phréatique. **Les sols sont en effet gravement pollués, la DRIRE y a relevé en 2003 des teneurs élevées en métaux et en hydrocarbures.** Ces terrains vont être acquis par un promoteur immobilier avec la bénédiction de la municipalité. Il ne faut pas s'attendre à voir des logements sociaux dans cette zone qui entrera dans le périmètre de la ZAC Perret sans aucune mixité sociale.



Le poisson déchaîné

Bonnes fêtes quand même...

Par Sybille Beauquet
Celle qui gratte là où ça fait mal !

À vrai dire mes chers amis, quand on m'a demandé d'écrire un article sur l'environnement pour votre journal préféré, votre Sybille adorée s'est retrouvée sans inspiration ! Mais en y réfléchissant, je me suis dit qu'après tout notre belle cité souffrait elle aussi de ce mal infâme qui ronge notre vie quotidienne. Je ne parle pas du vieillissant barbu qui trône à l'hôtel de ville, quoi qu'il serait grand temps de voir ce vieux chêne s'écrouler, lui qui depuis trop longtemps prend les Pisciacais pour des glands ! Non il s'agit de la pollution ! Remarquez que les deux horribles phénomènes évoqués ci-dessus sont intimement liés ! En effet c'est bien sous le règne de Masdeu 1er que l'usine Refinal a durant des années rejeté des particules et autres gaz nauséabonds dans notre atmosphère ! Les plus

anciens d'entre nous (dont je vais bientôt faire partie...) s'en souviennent bien. Et si la vache à lait de la commune (Peugeot via la taxe professionnelle) ne s'agrandissait pas, et le quartier Robespierre ne se transformait pas, nul doute que nous serions encore sous les vapeurs de ces sous-traitants d'aluminium peu scrupuleux de votre santé ! D'ailleurs le mal est peut-être déjà fait et si, dans quelques années, des maladies chroniques surgissent, il ne faudra pas chercher bien loin ! Bref attention danger ! Je vous affole mes lecteurs préférés. Je suis désolée, mais voyez-vous notre quotidien pourrait être bien plus agréable. Le visage de notre ville, à laquelle nous sommes très attachés, pourrait être bien plus sympathique si le vieil empereur bâtisseur agrémentait les terrains libérés d'espa-

ces verts dignes de ce nom ! Et bien non, lui et son équipe de bras cassés, non contents de bétonner à tout va, veulent en plus transformer le peu d'espaces vierges ou cultivés de la Bidonnière en un vaste complexe commercial et juteux, pompeusement appelé « Les Terrasses de Poncy ». Horreur absolue, sous le prétexte d'emplois à la clé, ils vont massacrer encore un peu plus notre environnement ! Emplois précaires n'en doutez pas, pour des salariés qui seront pressés comme des citrons par une course éperdue aux bénéfices ! Lesquels bénéfices seront au profit de patrons peu enclins à privilé-



C'est bien sous le règne de Masdeu 1^{er} que l'usine Refinal a durant des années rejeté des particules et autres gaz nauséabonds dans notre atmosphère !



gier la condition humaine et dont le seul but est de se remplir les poches ! Escrocs ! Ah, cerise sur le gâteau, savez-vous que pour réussir l'environnement de ce projet pharaonique, il faut détruire tout le quartier de La Coudraie ? Pour l'empereur Masdeu ce n'est qu'un détail ! Attention car ce genre de petit détail peut, un jour ou l'autre, faire exploser la machine ! Quand il sera trop tard, il pourra toujours se réfugier dans sa maison de Médan, c'est plus économique... A moins qu'il ne soit vraiment trop tard et que le réchauffement de la planète ait déjà brusquement bousculé notre système de vie où le profit et l'argent sont rois ! Suspens... Allez mes amis (car j'en ai encore, n'en déplaise à certains !) dans l'immédiat, je vous embrasse et vous souhaite de très bonne fêtes... quand même ! ☘

COPRA 184 : le combat continue

Par Bertrand Pasquier

Jeudi 18 novembre avait lieu l'assemblée générale annuelle de la COPRA 184, près de 400 personnes (plus de 600 représentées avec les pouvoirs) avaient investi la salle Julien Green à Andrésy pour réaffirmer leur opposition au tracé en zone urbanisée, dite « de Chanteloup », de cette autoroute qui fait couler tant d'encre depuis plus de treize années. Ce collectif souhaite que le

bouclage de la francilienne se fasse plus au nord dans les « champs de betteraves ». Quant à nous, *Vivre Sa Ville*, nous continuons de penser qu'il est nécessaire d'étudier des solutions alternatives. Avant de créer de nouvelles voies routières dans une Île-de-France archi-saturée, il faut notamment favoriser et promouvoir les transports en commun. Si donc la position de *Vivre Sa Ville* diverge de celle du

COPRA, nous soutenons néanmoins toutes leurs actions. Elles témoignent d'un très bon exemple de prise en charge citoyenne ce qui, à ce jour, reste à mes yeux la meilleure assurance contre la réalisation du projet destructeur que pourrait être l'A 104. C'est pourquoi nous avons approuvé la motion de l'assemblée générale qui précise que le COPRA ne participera à la CNDP (Commis-

sion Nationale du Débat Public), dont le ministre Gilles de Robien a demandé la saisine au préfet, si cette commission est une véritable table ronde avec tous les intervenants de la vie économique, associative et sociale concernés. Par contre le COPRA refusera toute participation à un simulacre de concertation qui verrait tous les acteurs de ce dossier défiler les uns après les autres chez le ministre ou le préfet sans un authentique débat entre eux. ☘

Des villes choisissent l'électricité verte. Pourquoi pas Poissy ?

Par Julien Chaparde

Depuis le 1^{er} juillet dernier, les collectivités locales peuvent choisir leur fournisseur d'électricité. La bataille sur les prix risque de faire rage mais la différenciation s'opérera également sur le contenu qualitatif des offres d'électricité. L'électricité verte, issue des énergies renouvelables, est déjà considérée comme stratégique par certains de ces fournisseurs. En France, à côté des grands barrages hydrauliques d'EDF déjà amortis,

les nouvelles énergies renouvelables se développent trop lentement. Dans le cadre de la Directive européenne de 2001 sur l'électricité d'origine renouvelable, notre pays doit faire passer la part de l'électricité verte de 15 à 21% d'ici 2010. Pour l'instant, la France est plutôt dans le peloton des très mauvais élèves de l'Europe. L'association « Les Eco Maires » appelle les collectivités à s'engager de manière concrète et prag-



matique en faveur de l'achat d'électricité verte. Cet appel est le point de départ de la campagne nationale pour obtenir l'engagement des collectivités locales de signer des contrats de fourniture d'énergie comprenant au

moins 21% d'électricité verte. Elle serait produite notamment à partir de sites éoliens, de petites centrales hydrauliques, d'installations photovoltaïques. Le but de cette campagne est d'interpeller les fournisseurs d'électricité pour bénéficier d'offres d'électricité verte ambitieuses et compétitives, permettant un vrai décollage de ces énergies dans notre pays. ☘

Pour plus d'informations : www.ecomaires.com

AZALYS un incinérateur propre et rentable ?

Gachis et surdimensionnement

Par Julien Chapharde

En décembre dernier une délégation de dix adhérents de *Vivre Sa Ville* a visité l'usine d'incinération d'AZALYS. Nous avons été reçu par le directeur de l'usine ainsi que par deux élus du SIDRU (le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains) qui regroupe quinze communes et 195 000 habitants. Rappelons que le SIDRU a délégué le service public du traitement de nos déchets à l'entreprise Novergie, filiale de la Lyonnaise des Eaux. AZALYS a été conçue pour traiter 115 000 tonnes de déchets ménagers par an. L'énergie dégagée par la combustion des déchets est transformée en électricité (70 000 MWh par an) dont 75% est vendue à EDF.

Pollution atmosphérique

Au cours de la visite, il nous a été précisé que le SIDRU a tenu à ce qu'AZALYS soit exemplaire en matière de rejets gazeux et que les normes respectées sont en avance sur les réglementations françaises et européennes. Les fumées sont traitées et des capteurs analysent en continu les gaz rejetés. Certaines mesures sont disponibles en temps réel sur le site Internet de Novergie (www.novergie.fr).

Hélas les produits les plus dangereux pour l'environnement tels que les métaux lourds ne sont mesurés qu'à l'occasion de campagnes trimestrielles ou annuelles et les mesures de dioxine ne sont pas disponibles sur le site. Cet oubli est fâcheux, car les dioxines sont extrêmement toxiques,



non biodégradables et s'accumulent dans les chaînes alimentaires. On se souvient des troupeaux contaminés et abattus à proximité d'incinérateurs hors norme.

Tout ne s'en va pas en fumée

Après incinération il reste des résidus dont il faut se débarrasser. Ces sous-produits représentent en masse un tiers du tonnage des déchets traités. Les mâchefers (28 000 tonnes par an) sont utilisés pour le remblayage des routes. Les cendres (2 800 T) et les boues (1 000 T) sont stockées en décharge CET1, (Centre d'Enfouissement Technique de classe 1). Les sels (3 000 T) sont recyclés dans l'industrie ou utilisés pour le déneigement des chaussées.

AZALYS recherche des déchets

Nos questions sur les profits réalisés par AZALYS sont restées sans réponse. Le coût élevé de l'incinération d'environ 75 € la

Après incinération il reste des résidus dont il faut se débarrasser.

Ces sous-produits représentent en masse un tiers du tonnage des déchets traités.



tonne nous a été justifié par la sophistication du traitement des gaz. Le problème pour Novergie est que le tri à la source contrarie la rentabilité de l'usine. D'une part parce que les quantités à traiter sont diminuées, et ensuite parce que les déchets débarrassés des papiers et des plastiques ont un pouvoir calorifique assez bas. Pour arriver aux 115 000 tonnes de capacité et amé-

liorer les rendements, il faut recourir à des tonnages extérieurs en provenance de l'industrie ou de communes hors du SIDRU.

Disparition des incinérateurs

Cette visite nous a permis de vérifier qu'AZALYS a été surdimensionnée et que l'argent public a été gaspillé. Le risque est de voir le SIDRU relâcher son effort dans le domaine du ramassage sélectif au nom de la rentabilité de l'incinération.

Il est souhaitable, pour l'environnement, qu'à terme le traitement des déchets par incinération disparaisse. Cela se fera à condition d'intensifier le tri et le recyclage des déchets mais surtout de réduire les déchets à la source. La seule façon d'inciter les industriels à produire des biens durables est de leur faire supporter la responsabilité de la fin de vie des produits et des emballages.

Contrôle citoyen

Quelles sont nos possibilités d'exercer un contrôle citoyen sur le fonctionnement d'AZALYS, sur ses rejets, sur son coût ? D'abord par l'intermédiaire des élus municipaux qui siègent au SIDRU, mais aussi par le CLIS (Comité Local d'Information et de Surveillance). Des associations de défense de l'environnement participent à cette instance dirigée par le préfet. Malheureusement il n'y a pas de réelle volonté des pouvoirs publics de voir fonctionner ce comité qui ne se réunit que très épisodiquement.*

Le protocole de Kyoto : un premier pas ?

Ke sa quo Kyoto ? Petites explications sur le protocole...

Par Sylvie Lenoble

Le réchauffement planétaire

Certains scientifiques estiment que le réchauffement planétaire pourrait être causé par des concentrations trop élevées de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en particulier de dioxyde (CO₂) et de méthane (CH₄) substances qui appauvrissent la couche d'ozone et qui sont formées par suite du brûlage des combustibles fossiles (charbon, essence, gazole...).

Des scientifiques prévoient un réchauffement probable de 1 à 5 degrés Celsius. Ce phénomène pourrait provoquer des changements désastreux dans l'environnement, comme des tempêtes violentes, l'avancée des déserts, la fonte des glaciers qui ferait monter le niveau des mers submergeant les régions côtières et les archipels plats. Le réchauffement de l'eau aura aussi un impact certain sur les écosystèmes marins, comme la disparition de la Grande Barrière de corail...

Quels sont les accords de Kyoto ?

Le protocole de Kyoto est un accord international sur le changement climatique. Signé en 1997, il impose aux pays industrialisés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2010, d'au moins 5% par rapport au niveau de 1990 et de 8% en ce qui concerne l'Union Européenne. L'estimation des émissions doit être supervisée par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat : le GIEC. Les pays signataires s'engagent :

- à promouvoir le « développement durable » dans l'industrie, dans l'agriculture et l'élevage,
- à protéger et renforcer des « puits de CO₂ », que sont notamment les forêts,
- à coopérer, échanger des expériences et des informations,
- à soutenir les pays en voie de développement.

Actuellement, quatre-vingt pays ont ratifié le texte, et une certaine latitude est accordée aux pays en transition vers une économie de marché.

Les réactions des pays industrialisés

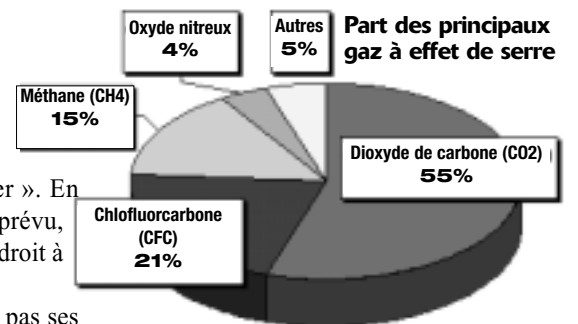
Le «non» américain. Les Etats-Unis (22% des émissions de CO₂) avaient signé le protocole sous la présidence de M. Clinton. Mais l'équipe du président G. Bush, dont la famille cultive de longue date d'étroits liens avec l'industrie du pétrole, a rejeté ces engagements. Elle considère que le coût des réformes dépasse largement les possibilités de l'Etat fédéral et des entreprises polluantes, elle craint également une perte d'emplois. Elle préconise donc

le système « des permis de polluer ». En clair, si un pays pollue moins que prévu, il pourra vendre à un autre pays un droit à polluer.

Si au contraire un pays ne respecte pas ses engagements en matière de pollution, il pourra alors se «rattraper» en aidant les pays en voie de développement à investir dans des énergies moins polluantes.

Bien que soumis à la fois aux pressions américaines (au nom de la solidarité continentale) et à celles des lobbies industriels, le Canada a finalement ratifié le traité au sommet de Johannesburg en décembre 2002. Le président et chef de la direction du Nuclear Energy Institute a déclaré à Ottawa, que le programme DoE « Nuclear Power 2010 », du ministère de l'Energie prévoyait la construction de nouvelles centrales nucléaires aux U.S.A, dont le gouvernement avait reconnu le rôle bénéfique pour protéger l'environnement. L'idée du nucléaire : coût abordable, fiabilité, stabilité des prix et propreté, fait son chemin.

Le «oui» russe. Après sept ans d'hésita-



tion, la Russie s'est décidée à se rallier au Protocole de Kyoto en septembre 2004, ce qui contribue à isoler les U.S.A.

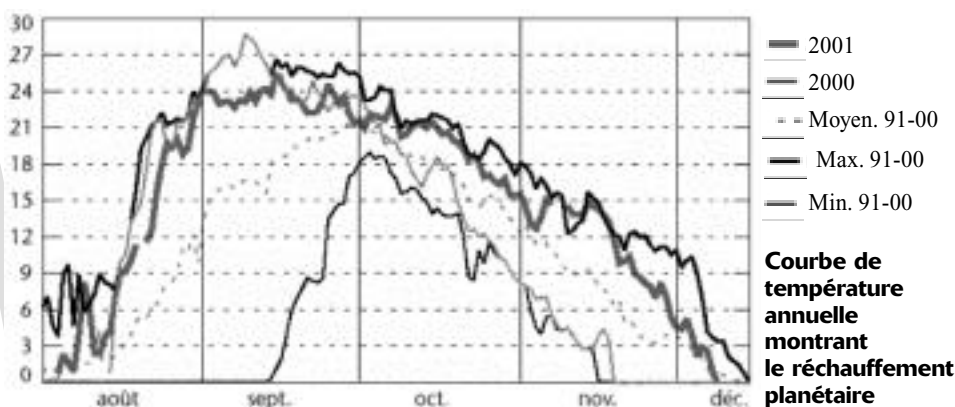
Recours au nucléaire ?

Certains pays signataires des accords de Kyoto comme la Finlande, le Japon et la Corée s'aperçoivent qu'ils ne pourront pas respecter les objectifs sans le recours à l'énergie nucléaire. L'Allemagne, qui prévoit d'abandonner le nucléaire, risque une diminution de 6% de son Produit Intérieur Brut ou PIB. Il reste que le problème des déchets toxiques et de l'exploitation de l'uranium, ressource non « durable », ne sont pas résolus.

Reconnu comme constituant un premier pas, l'Accord de Kyoto est loin de faire l'unanimité. Frédéric Durand, (Université de Toulouse II) explique que le protocole de Kyoto ne réalise que 3% de l'effort minimum nécessaire pour corriger l'effet de serre. Dans un de ses articles, il dénonce les détournements de cet accord. Il aboutirait à une inutilité climatique et il deviendrait promoteur du nucléaire et de la déforestation en milieu tropical (primes accordées pour la plantation de nouvelles espèces absorbant plus de CO₂).

Le Monde Diplomatique déc. 2002.

Faut-il changer radicalement nos modes de vie ? Qu'en est-il des sources d'énergies « renouvelables » ?



Aménagement de la RN13

Lors de l'enquête publique sur la mise à deux fois deux voies de la RN13 au mois de juillet dernier, *Vivre Sa Ville* a fait les observations suivantes.

Par Bertrand Pasquier

Accroissement du trafic

L'étude n'anticipe pas l'accroissement de circulation sur la RN13 car l'élargissement de la chaussée va créer un véritable appel d'air. Le nombre de voitures va augmenter sur ce tronçon entraînant un peu plus de pollution et de bruit. Il est à prévoir que l'entonnoir constitué par la partie de la RN 13 restée à deux fois une voie à l'est entraînera des problèmes de circulation. Ces embouteillages justifieront alors l'utilisation de la portion de l'A14 à péage entre le carrefour de la Maladrerie et Saint-Germain. Ce passage quasi forcé par une route à péage (1,5€) n'est pas admissible.

◆ Nous demandons, si cette solution est maintenue, que le passage sur ce tronçon de l'A14 soit gratuit.

Alternative au «tout automobile»

L'étude souligne que le trafic sur cette portion de nationale n'est pas un trafic de transit. La circulation est majoritairement due à des déplacements de proximité pour le travail et pour les achats dans les différents centres commerciaux situés le long de la nationale 13. Ces déplacements peuvent se faire en grande partie grâce aux transports collectifs ou par liaisons douces, pour peu qu'il y ait une alternative attirante à l'automobile.

◆ Nous demandons que le projet fasse référence au Plan de Déplacement Urbain de la région Ile-de-France rendu obligatoire par la Loi sur l'air. Rappelons que les objectifs du PDU sont entre autres de diminuer de 3% le trafic automobile, d'augmenter de 2% l'usage des transports collectifs et de doubler le nombre de déplacements à vélo.

Transports en commun en site propre

Malgré le désir des habitants, exprimé dans la précédente concertation sur les tracés de la RN13, il n'est pas prévu dans le projet l'implantation de transports en commun en site propre. Ces couloirs, qui permettent une plus grande rapidité et une meilleure régularité des bus rendraient plus attrayants les transports en commun.

◆ Nous demandons que l'on profite de l'élargissement de la RN13 pour implanter des couloirs de bus. Il est nécessaire d'anticiper l'accès au nouvel Hôpital d'Intérêt Régional dont la construction est projetée à proximité de cette route nationale.

Pistes cyclables

Le projet ne prévoit que cinq cent cinquante mètres d'une piste cyclable située au sud de la RN13. La piste commence à l'est, au chemin de la Rangée et s'arrête brusquement deux cents mètres après le carrefour de la Maladrerie. Elle n'est pas reliée à «l'itinéraire cyclable» existant à l'est du centre commercial et aucune liaison n'est prévue vers les quartiers de Poissy. Le projet ne mentionne pas de protection spéciale pour la traversée du carrefour de la Maladrerie. Les sorties de la piste cyclable seront dangereuses dans l'état actuel du tracé.

En matière d'impact sur l'environnement le vélo est exemplaire puisqu'il n'est ni polluant, ni bruyant. Cette piste dans l'état du projet n'a pas de cohérence, elle est de surcroît dangereuse du fait de sa discontinuité. Elle ne sera donc pas attractive.

◆ Nous demandons que soit mis en place un véritable réseau cyclable composé de pistes continues au sud et au nord du tracé de la RN 13, reliées aux pistes existantes et aux accès vers Poissy. Ce qui veut dire que la

RD 30 entre le carrefour de la Maladrerie et Poissy doit également être équipée d'une piste cyclable.

Pollution de l'eau

Il est prévu que les eaux pluviales soient collectées dans un bassin de 1 800 m³ qui se déversera dans le ru de Poncy vers la Seine. Un dispositif réduira les débits de pointe mais les eaux rejetées dans la Seine ne seront pas traitées et contribueront à la pollution du fleuve. Une réalisation telle qu'elle est proposée avec une circulation de 25 000 véhicules/jour produira une tonne de matières en suspension par kilomètre et par an, dont 25 kg d'hydrocarbures, 4 kg de zinc, 1/2 kg de plomb. Le

sablage, mélange de sable et de sels, représentera un apport de matière de l'ordre de 5 à 10 tonnes par kilomètre.

◆ Nous demandons que les eaux pluviales bien soient traitées avant le rejet dans la Seine.

Globalité et cohérence du projet

L'aménagement projeté n'est qu'une réponse aux difficultés rencontrées au passage du carrefour de la Maladrerie. On soigne le symptôme mais pas on ne règle pas les problèmes globaux de déplacement de la région. La solution apportée par cet aménagement ne fait de place qu'à la voiture, moyen de déplacement le plus polluant, le plus bruyant et le plus gourmand en énergie. ☹

Une pollution sonore inacceptable

Par Delphine Jauchard

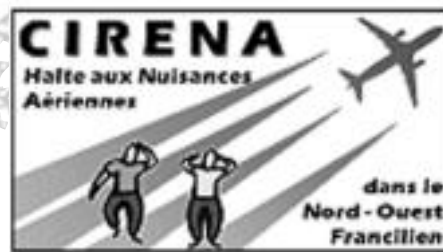
La réorganisation des couloirs aériens de la région parisienne en 2002 a entraîné une nette augmentation des populations survolées à très basse altitude. Le rapport de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aériennes), sorte de CSA du trafic aérien est éloquent : à Poissy par vents d'est, les avions passent à mille mètres au dessus de nos têtes, parfois moins. Les nuisances dues au bruit sont inacceptables. Lorsque le trafic aérien a été réorganisé en Ile-de-France, il n'y a pas eu d'enquêtes d'utilité publique, nous n'avons pas été consultés sur les raisons et les modalités de cette réorganisation, nos élus et les associations non plus. La Direction Générale de l'Aviation Civile, ou DGAC, a mis en oeuvre cette réorganisation contre l'avis de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de Roissy et malgré l'avis défavorable de l'ACNUSA. Constatant que les interventions de l'ACNUSA et de nos élus restaient sans effet, des associations (dont *Vivre Sa Ville*) ont décidé de se mobiliser pour lutter contre ces nuisances en créant un collectif : le CIRENA (Collectif Inter-associatif du Refus des Nuisances Aériennes).

Ce que nous exigeons des pouvoirs publics pour Roissy

• l'application des recommandations de l'autorité de contrôle (ACNUSA) : relever

les hauteurs de survol de 1 000 à 3 000 m, revoir les procédures d'approche,

- l'instauration d'un couvre feu aérien de 22h à 7h,
- la limitation du nombre de mouvements sur les aéroports de Roissy et du Bourget,
- l'abandon définitif de tout projet de construction de pistes supplémentaires à Roissy. ☹



Que font les élus ?

On se souvient il y a quelques années que le député maire de Poissy était parti en campagne contre les bruits des avions et ceci à grand renfort médiatique. Depuis plus rien, pourtant il existe une association réunissant 80 communes, baptisée ACRENA et présidée par Alain Gournac, sénateur-maire du Pecq. Chaque commune adhérente verse 0,075 € par habitant. Qu'a fait cette association, comment sont gérés ces fonds ? Nous sommes en droit de demander des comptes à nos élus.

Le présent journal est conçu par les membres de l'association *VivreSaVille* pour informer les Piscicaias et pour apporter des analyses approfondies sur les phénomènes concernant la vie en général et la vie dans la ville de Poissy. Depuis la création de notre association, et autour de la charte élaborée en 1995, nous tendons tous vers le même but : développer une harmonie et une cohésion sociale, indispensables pour faire face aux défis économiques, sociaux et écologiques qui se posent à Poissy. Notre mouvement reste indépendant de toute appartenance à un parti politique et se veut respectueux des sensibilités diverses de ses membres et sympathisants.



Qui fait quoi à VIVRES À VILLE, (le journal) ?

Directeur de la publication
Jean-Paul Hédrich

Comité de rédaction
Bertrand Pasquier
Jean-Pierre Casagrande

Secrétaire générale de rédaction
Nicole Requier

Graphiste
Jeanne Pothier

Photos et illustrations
Jean-Paul Hédrich

Climat : plusieurs villes s'engagent

Par Jean-Paul Hédrich

En France des villes se sont engagées dans le programme européen Privilèges de lutte contre les changements climatiques. C'est l'exemple de Chalon-sur-Saône, une agglomération de 50 000 habitants, qui a pour ambition de « montrer qu'il est possible en trois ans de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins autant que le prévoient les engagements internationaux sur une période de... dix ans ! ».

Explications...

Ce projet comporte trois phases. D'abord, un recensement des actions innovantes engagées par les collectivités locales en Europe. Puis, leur diffusion auprès d'un plus grand nombre. Enfin, une application locale des mesures les plus adaptées en matière d'économies d'énergie, et d'utilisation d'énergies renouvelables, en mesurant leur impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre. Ces actions seront recherchées dans tous les domaines de la collectivité, de l'éclairage public à la construction, du chauffage aux transports...

L'objectif clair de ce plan est d'identifier une cinquantaine de « bonnes pratiques » destinées à composer un code de la ville idéale et engagée dans une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre. Un défi qui associe tous les acteurs locaux, municipalités, services administratifs, établissements publics, entreprises, citoyens... ☹

R@ppel & @ppel : e-m@il & sites

✉ collectif@lacoudraie.org

Le collectif de la Coudraie possède une adresse électronique

✉ www.uqac.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/

Voici l'adresse du formidable site d'une bibliothèque numérique unique et originale dans le monde francophone, développée en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi.

Quand il y a un espace entre les mots, taper le souligné de la touche 8, il y en a trois.

✉ Sites écologiques

unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf
www.industrie.gouv.fr/energie/developp/serre/textes/se_kyoto.htm

www.climatechange.gc.ca/cop/cop6_hague/francais/overview_f.html

www.alterfocus.com/Dossiers/Kyoto/
www.cirena.net

Abonnez-vous, réabonnez-vous

OUI je désire adhérer à VIVRES À VILLE et recevoir

tous les numéros annuels du journal VIVRES À VILLE pour 20 euros*

Je souhaite m'abonner ou renouveler mon abonnement pour 13 euros*

Ce bulletin est à compléter et à renvoyer à l'Association VIVRES À VILLE,
8, rue du 11 novembre, 78300 Poissy

merci de joindre votre règlement par chèque bancaire ou postal libellé
à l'ordre de VIVRES À VILLE (*cochez votre choix)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Tél (facultatif)

Courriel